

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

|                                                                         |                           |                           |                              |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| <b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE    | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be   |
| <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be    |
| <b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL            | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 06 Français 1.1                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                 |             |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | PEGE1B06FF                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 8 C                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Volume horaire  | 120 h       |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p><u>HELHa Braine-le-Comte</u><br/> <b>Nathalie LEROY</b> (nathalie.leroy@helha.be)</p> <p><u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u><br/> <b>Catherine GOOR</b> (catherine.goor@helha.be)</p> <p><u>HELHa Loverval</u><br/> <b>Murielle VAN TRIENPONT</b> (murielle.van.trienpont@helha.be)<br/> <b>Henri François LORIAU</b> (henri-francois.loriau@helha.be)</p> |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 80                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

#### Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
  - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.2 S'appropriier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

### Acquis d'apprentissage visés

- (1.1.) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.
- (1.1) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- (5.2) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuelles travaillés.
- (5.3) Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGE1B06FFA Français 1

120 h / 8 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 80 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE1B06FFA Français 1

80

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11

Fax : +32 (0) 71 47 28 19

Mail : [edu-loverval@helha.be](mailto:edu-loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Français 1                                                 |                                                                                                                                                                                                                                               |                 |             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Code                                                       | 13_PEGE1B06FFA                                                                                                                                                                                                                                | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc                                                       | 1B                                                                                                                                                                                                                                            | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 8 C                                                                                                                                                                                                                                           | Volume horaire  | 120 h       |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Murielle VAN TRIENPONT</b> ( <a href="mailto:murielle.van.trienpont@helha.be">murielle.van.trienpont@helha.be</a> )<br><b>Henri François LORIAU</b> ( <a href="mailto:henri-francois.loriau@helha.be">henri-francois.loriau@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 80                                                                                                                                                                                                                                            |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                                                                                                                                                                                                      |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours a pour but de former les étudiants aux compétences disciplinaire et didactique liées au projet professionnel.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. (1.1.) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger ou de corriger un texte, avec ou sans outils, en atteignant le socle minimum de formes correctes annoncé dans la fiche descriptive.
- II. (1.1) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'exprimer de manière compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.
- III. (5.2) Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'appliquer à bon escient, de restituer, d'analyser et de justifier les notions et les concepts linguistiques et/ou textuels travaillés.
- IV. (5.3) Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de reformuler à bon escient une réflexion didactique sur les notions et les démarches disciplinaires travaillées.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

M. Van Trienpont

- Linguistique : productions écrites et travail de réflexion sur la langue, en particulier sur la nature des mots (cf. AA n° I, II, III) ;
- Analyse textuelle : travail sur les types de textes, sur les certains genres littéraires (poésie, théâtre et textes d'idées), sur la littérature de jeunesse (cf. AA n°II, III)
- Didactique : réflexion sur les notions et les démarches didactiques à travers les diverses activités d'enseignement présentées sur l'ensemble de l'UE (cf. AA n°IV)
- Oralité : présentations diverses et discussions sur les sujets abordés dans l'UE, lecture (cf. AA n°II)

H. Loriau

- Notions de base + didactique : introduction au cours (notions de langue, de langage, de signe et de communication) (cf. AA n° I, II, III, IV) ;
- Linguistique + didactique : système phonologique du français (API, notion de morphème, règles de prononciation) (cf. AA n° I, II, III, IV) ;
- Linguistique + didactique : système graphique du français (règles d'orthographe et accord des mots) (cf. AA n° I, III, IV) ;
- Linguistique : le verbe (définition, catégories, caractéristiques syntaxiques, règles d'accord, voix active et passive, conjugaison) (cf. AA n° I, III).

- Linguistique : un autre système descriptif - Brève présentation du système descriptif des classes grammaticales et des fonctions dans le cadre du Sens grammatical (approche proposée par Dan Van Raemdonck).
- Oralité : discussions sur les sujets abordés dans l'UE (cf. AA n°II, formatif)

### **Démarches d'apprentissage**

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, synthèses, révisions, présentations orales sur des points de matière).

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Des exercices et des explications supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins ou des résultats d'un test formatif.

Les échéances importantes sont données dès le début de l'année.

### **Sources et références**

Une liste d'ouvrages est donnée en début d'année aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Feuilles de cours distribuées en classe, notes personnelles des étudiants, recherches complémentaires dans les ouvrages de référence

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'étudiant sera évalué lors d'examens écrits (chez M. Van Trienpont et chez H. Loriau) et d'examens oraux (chez M. Van Trienpont et chez H. Loriau) en janvier. La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 50 % chacun. Pour M. Van Trienpont, la partie orale vaut 1/4 des 50% attribués à son cours; pour H. Loriau, la partie orale vaut 2/3 des 50% attribués à son cours.

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier (TJ) sont présentées.

L'indication " PP " ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

### **Pondérations**

|                        | Q1        |     | Q2        |   | Q3        |     |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
| production journalière |           |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exm       | 100 |           |   | Exm       | 100 |

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 80

### **Dispositions complémentaires**

Les modalités d'évaluation en seconde session sont identiques à celles de la première session.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).